

Lettre ouverte à Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil Général

Paris, le 6 février 2015

Madame,

Nous, enseignants, surveillants, personnels de l'éducation nationale, élèves et parents d'élèves de lycées réunis en coordination inter-établissements, sommes révoltés par la situation de nos élèves mineurs isolés étrangers (MIE) dont les droits ne sont pas respectés.

M. Toubon défenseur des droits, a remis en cause les tests osseux, le non respect de la présomption de minorité, le non respect de l'article 47 du code civil faisant prévaloir les papiers d'identité. Or, ces pratiques, qui exposent des enfants aux dangers de la rue puisqu'ils ne sont pas pris en charge, ont cours dans les services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) qui dépendent de la collectivité dont vous êtes présidente.

Malgré nos alertes, malgré de nombreuses démarches la situation s'installe et s'aggrave alors que l'urgence réclame des prises en charge réelles et effectives qui ne sont que l'application du Droit. Chaque semaine même en plein hiver, des élèves sont expulsés sans préavis de leur logement par le service bien mal nommé d'Aide Sociale à l'Enfance.

C'est depuis le début de votre premier mandat que la situation de nos élèves empire. Vous ne pouvez continuer à fuir vos responsabilités sans risquer d'être associée avec l'avènement d'un nouveau statut social : celui de **lycéen sans abri**.

Nous, nous n'en pouvons plus de voir chaque matin des élèves peinant pour se concentrer à cause d'une énième nuit passée sous le métro La Chapelle, et d'en voir chaque soir d'autres quitter la classe vers une improbable errance.

Nous exigeons l'application du Droit français et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la transparence des pratiques de l'ASE, remaniée en ce début 2015 et une visibilité de ses dépenses.

Selon Mme Versini (cf <http://www.tsa-quotidien.fr/> du 28/01/2015), Paris prend actuellement en charge 1 671 MIE, ce qui représente un coût de 93 millions d'euros par an. Quel enfant coûte 55000 euros par an ? Les services sociaux sont-ils dans leur fonction en passant contrat avec des marchands de « malbouffe », imposant aux jeunes de se nourrir exclusivement de kebab, ou avec des marchands de sommeil qui font dormir les jeunes dans des hotels sordides ?

Pour être étrangers, ces jeunes n'en sont pas moins des enfants, des élèves, ils doivent être protégés comme le sont tous les enfants lorsque la vie les prive de leurs soutiens.

La Coordination des Etablissements parisiens concernés par les lycéens sans abri

**Alexandre Dumas - Chênevière Malézieux – Dorian - Edith Piaf – Edmond Rostand -
Etienne Dolet- François Truffaut – Gaston Bachelard - Hector Guimard -
Léonard de Vinci - Louis Armand - Lucas de Nehou –
Marcel Déprez - Nicolas Vauquelin - Paul Poiret**